

Convocqué le 28/01/22, le conseil s'est réuni le 18/02 à 18h30
 Absents = J. Petitjean - M.A. Sauvaire (procuration à L. Vanardois)
 Le secrétariat est assuré par T. Nemoite.

→ Reversement par le Syded ----- 22/04

Le Syded a décidé de fixer à 8,5% le montant de la Taxe Finale sur la Consommation d'Électricité et de reverser 25% de son produit territorial à la commune concernée
 Le Conseil se prononce : 1 contre 0 abs et 8 pour.

→ Transfert de charges : coûts 2021, prévisions 2022 --- 22/02

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à arrêté pour Braillans, le montant des transferts de charges = définitif 2021 = 1820 € ; prévisionnel 2022 = 1820 €
 Le conseil approuve à l'unanimité.

→ Adoption du rapport sur la qualité des services publics (RPQS) eau potable et Assainissement Non Collectif --- 22/03

Lecture faite du rapport par le 1^{er} adj.
 Le conseil approuve le RPQS présentée.

→ Amortissement sur 12m de l'AC Voirie ----- 22/04

Sur proposition du maire, le conseil décide d'amortiser sur une durée l'AC Voirie au BP 2022 en investissement pour un montant de 1820,31 € Article 2046.204 INV - dépenses

→ Ouverture d'un crédit avant le vote du BP 2022 --- 22/05

Le maire propose d'ouvrir un crédit spécial, avant le vote du BP 2022, d'un montant de 1500 € pour régler le solde d'une facture, Pacotte Nigrette, volets roulants (Salle du conseil)
 Le conseil approuve à l'unanimité

Décisions -----

Après lecture faite par le maire ou le premier adj,
 le conseil décide :

- de ne pas donner suite à la demande de GBM d'approuver le rapport de la CRC concernant les comptes du GB de 2012 à 2020 ; ceci en l'absence du rapport ;
- de donner une suite favorable d'adhésion au renouvellement du dispositif de groupement de Commandes GBM ;
- Divagation des chats = dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, le maire devra réaliser un recensement des chats présents sur le territoire communal ;

Décisions (suite ----)

- Dans le cadre des prévisions budgétaires, il est proposé d'inscrire des crédits en investissement pour :
 - réaménager l'espace jeux ;
 - refecton de surface pour les accès au bâtiment communal ;
 - complément aux travaux EP sur la Rue des Grands Prés.
- Abandon du projet d'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Retour par Luc Vanardois de la réunion du Conseil d'École de Narchaux - Une nouvelle fois la question du subventionnement par la commune est posée concernant les classes découverte
 La position communale est simple = aucune subvention est versée hormis le Comité des Fêtes

Informations --- Concernant :

- la création d'un passage à faune sur l'A36 dans la forêt de Chailuz ;
- la procédure de consultation du public et des élus relative à la mise en place d'un PLUI ;
- les travaux d'éclairage, eau et assainissement ;
- l'évolution probable de la démographie de Braillans compte tenu d'un potentiel de création de 75 logements à moyen-terme.

La séance est levée à 22h.

Le Maire, Le Secrétaire, Les conseillers,